

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1445-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 19 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1445-2026 modifiant le Règlement numéro 1351-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de corriger une erreur manifeste, d'assujettir les bâtiments accessoires aux critères et objectifs du PIIA et d'assujettir les enseignes sur bâtiments, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP30-2025 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 23 février 2026.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 23 février 2026.

Donné à Granby, ce 27 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 27 février 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 27 février 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland